



Ville  
d'Estérel

**Ordre du jour**  
**Séance ordinaire du vendredi 16 août 2019 à 17 h 00**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Échange de terrain – Mise en place d'un canal de drainage
  - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre
  - 6.3 Adoption – Projet de règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre
  - 6.4 Règlement numéro 2019-679 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 7 Urbanisme
  - 7.1 P.I.I.A. – 5 508 798, 136, chemin d'Estérel – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal et d'une véranda, nouvelle configuration du toit et nouveau parement extérieur
  - 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 331, 4, avenue de Versailles – Transformation d'un abri d'auto attenant en garage
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Acceptation d'un don de quai fait à la Ville d'Estérel
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Achat et installation d'une pompe pour la station de surpression – Acceptation provisoire et décompte progressif
  - 9.2 Travaux de drainage, avenue de Versailles – Acceptation provisoire
- 10 Correspondance
  - 10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement numéro 2019-678 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue d'Artois, de la place d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles, pour une dépense totalisant 253 900.00 \$ en utilisant les soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés pour en acquitter le coût
  - 10.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19  
JUILLET 2019**

---

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 juillet 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 19 juillet 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire  
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2  
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5  
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Autorisation de consommation de boissons alcoolisées au Parc Thomas-Louis-Simard et de signature de la demande de permis
  - 6.2 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 727, 198, chemin d'Estérel – Implantation d'une piscine creusée existante et du trottoir la ceinturant
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*



2019-07-075

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-076

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2019**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juin 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-077

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 19 juillet 2019 au montant de 639 053.14 \$ dont :

- 470 235.02 \$ sont des comptes payés;
- 168 818.12 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.



5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire prend un instant pour inviter les citoyens à deux événements qui se tiendront prochainement dans la Ville, soit la Fête des Citoyens, le 27 juillet et le Tournoi de golf du Maire, le 23 août 2019.

6. **ADMINISTRATION**

2019-07-078

6.1 **AUTORISATION DE CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES AU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD ET DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE PERMIS**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 20 – SQ du règlement SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel, il est défendu de consommer des boissons alcoolisées sur une voie publique ou dans un parc, sauf aux endroits et aux dates et heures indiquées à l'annexe « G » qui stipule que sur résolution du Conseil, il est permis de consommer des boissons alcoolisées dans le Parc Thomas-Louis-Simard, à la date et aux heures y étant indiqués;

**CONSIDÉRANT** la tenue de la Fête des citoyens au Parc Thomas-Louis-Simard, le 27 juillet 2019 dès 11 h 00;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire vendre des boissons alcoolisées lors de cet événement et qu'il est obligatoire d'obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** la consommation de boissons alcoolisées au Parc Thomas-Louis-Simard, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment sis au 40, chemin des Deux-Lacs, lors de la tenue de la Fête des citoyens, soit le 27 juillet 2019 dès 11 h 00;

**AUTORISE** Madame Nadine Bonneau, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, la demande de permis d'alcool pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2019-07-079

6.2 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER  
LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Mesdames Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Martin Delisle, Jean-Michel Leduc et Mathieu Quévillon à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

**AUTORISE** les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

**ABROGE** toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2019-07-080

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 727,  
198, CHEMIN D'ESTÉREL – IMPLANTATION D'UNE PISCINE  
CREUSÉE EXISTANTE ET DU TROTTOIR LA CEINTURANT**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 727, soit le 198, chemin d'Estérel;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante et du trottoir la ceinturant localisés respectivement à 13.95 mètres et à 12.54 mètres de la ligne des hautes eaux, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 1.05 mètre et de 2.46 mètres dans cette marge;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-0703, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0005 pour régulariser l'implantation de la piscine creusée existante et du trottoir la ceinturant telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville ([www.villedesterel.com](http://www.villedesterel.com)) en date du 3 juillet 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;





**CONSIDÉRANT** que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire n'est reçu;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro 2019-0005 pour régulariser l'implantation de la piscine creusée existante et du trottoir la ceinturant telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**


12. **AUTRES SUJETS**


13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 13, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

  
Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.  
Maire

  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*





**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

---

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 16 août 2019 au montant de 104 090.28 \$ dont :

- 86 379.53 \$ sont des comptes payés;
- 17 710.75 \$ sont des comptes à payer.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



## Liste des comptes payés Au 16 août 2019

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
9377-5880 Québec Inc.	25-07-2019	9810	553.45 \$
Pierre Laurin	25-07-2019	9811	612.58 \$
Ian Turner et Maria Adelina Rocha	25-07-2019	9812	3 506.85 \$
Dicom Express	25-07-2019	9813	19.46 \$
Distribution EauxMax Enr.	25-07-2019	9814	244.00 \$
Effigiart Inc.	25-07-2019	9815	40.24 \$
Juteau Ruel Inc.	25-07-2019	9816	239.73 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	25-07-2019	9817	2 704.60 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	25-07-2019	9818	520.90 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	25-07-2019	9819	402.41 \$
Caro Caron	25-07-2019	9820	730.00 \$
Beanoit Sauvageau	25-07-2019	9821	600.00 \$
ADMQ - Zone Laurentides	07-08-2019	9822	195.00 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	07-08-2019	9823	1 630.74 \$
Chez Bernard	07-08-2019	9824	5 944.21 \$
Dicom Express	07-08-2019	9825	11.04 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	07-08-2019	9826	196.61 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	07-08-2019	9827	10 386.90 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	07-08-2019	9828	20 569.13 \$
Revenu Québec	07-08-2019	9829	541.82 \$
Hydro-Québec	31-07-2019	Internet	936.52 \$
Bell Canada	31-07-2019	Internet	500.14 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-07-2019	Internet	1 727.68 \$
Fonds de solidarité FTQ	31-07-2019	Internet	2 896.94 \$
Hydro-Québec	31-07-2019	Internet	2 636.42 \$
Bell Mobilité	31-07-2019	Internet	502.96 \$
Mastercard Banque Nationale	31-07-2019	Internet	1 335.74 \$
Revenu Québec	31-07-2019	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	31-07-2019	Internet	4 056.28 \$
Revenu Canada	31-07-2019	Internet	2 626.71 \$
Revenu Québec	31-07-2019	Internet	17 250.68 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-07-2019	Internet	450.79 \$
Ultramar Ltée	31-07-2019	Internet	659.20 \$
Ultramar Ltée	31-07-2019	Internet	882.22 \$
<b>Total payé</b>			<b>86 379.53 \$</b>

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer  
Au 16 août 2019**



<b>Nom du Fournisseur</b>	<b>Date du chèque</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>
B.M.R. Eugène Monette Inc.	16-08-2019	9830	77.97 \$
Fournitures de Bureau Denis	16-08-2019	9831	201.87 \$
Goulet Moto Sports	16-08-2019	9832	1 551.01 \$
Groupe Gagnon	16-08-2019	9833	51.74 \$
Imprimerie Domco Cayer	16-08-2019	9834	1 804.41 \$
Masson Marine	16-08-2019	9835	335.44 \$
MB Réfrigération	16-08-2019	9836	2 816.89 \$
Les Moteurs Électriques Ste-Agathe Inc.	16-08-2019	9837	6 835.26 \$
Groupe Ultima Inc.	16-08-2019	9838	32.00 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	16-08-2019	9839	732.16 \$
Option Sécuré	16-08-2019	9840	1 307.28 \$
Photocopies Sainte-Adèle	16-08-2019	9841	20.13 \$
Sani-Nord	16-08-2019	9842	1 944.59 \$
<b>Total à payer</b>			<b>17 710.75 \$</b>

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau, trésorière

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**Rapport de délégation de pouvoirs  
du directeur général  
Au 16 août 2019**



<b>Nom du Fournisseur</b>	<b>Date du chèque</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>
Dicom Express	25-07-2019	9813	19.46 \$
Distribution EauxMax Enr.	25-07-2019	9814	244.00 \$
Effigiart Inc.	25-07-2019	9815	40.24 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	25-07-2019	9818	520.90 \$
Caro Caron	25-07-2019	9820	730.00 \$
Beanoit Sauvageau	25-07-2019	9821	600.00 \$
ADMQ - Zone Laurentides	07-08-2019	9822	195.00 \$
Chez Bernard	07-08-2019	9824	5 944.21 \$
Dicom Express	07-08-2019	9825	11.04 \$
Bell Mobilité	31-07-2019	Internet	502.96 \$
Mastercard Banque Nationale	31-07-2019	Internet	1 335.74 \$
Ultramar Ltée	31-07-2019	Internet	659.20 \$
Ultramar Ltée	31-07-2019	Internet	882.22 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	16-08-2019	9830	77.97 \$
Fournitures de Bureau Denis	16-08-2019	9831	201.87 \$
Goulet Moto Sports	16-08-2019	9832	1 551.01 \$
Groupe Gagnon	16-08-2019	9833	51.74 \$
Imprimerie Domco Cayer	16-08-2019	9834	1 804.41 \$
Masson Marine	16-08-2019	9835	335.44 \$
MB Réfrigération	16-08-2019	9836	2 816.89 \$
Les Moteurs Électriques Ste-Agathe Inc.	16-08-2019	9837	6 835.26 \$
Groupe Ultima Inc.	16-08-2019	9838	32.00 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	16-08-2019	9839	732.16 \$
Option Sécure	16-08-2019	9840	1 307.28 \$
Photocopies Sainte-Adèle	16-08-2019	9841	20.13 \$
Sani-Nord	16-08-2019	9842	1 944.59 \$
<b>Total de délégation</b>			<b>29 395.72 \$</b>

En vertu du règlement # 2006-479, je vous sou mets le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Luc Lafontaine, directeur général

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS  
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**ÉCHANGE DE TERRAIN – MISE EN PLACE D'UN CANAL DE DRAINAGE**

---

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à la réfection du chemin des Deux-Lacs en 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre en place un canal de drainage afin de rediriger les eaux de ruissellement vers une parcelle du lot 5 508 674;

**CONSIDÉRANT** que le lot 5 508 674 appartient à des particuliers;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a conclu une entente avec les propriétaires du lot 5 508 674 afin de permettre la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** que l'entente conclue avec les propriétaires comporte un échange de terrain et un dédommagement monétaire;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépé au long;

**QUE** la Ville confirme l'entente intervenue avec Madame Sandra Christensen et Monsieur Michael Mc Hugh en vertu de laquelle celui-ci cède à la Ville, de gré à gré, une partie du lot 5 508 674 du cadastre du Québec, en contrepartie de quoi la Ville cède à Madame Christensen et Monsieur McHugh une partie du lot 5 508 669, le tout tel qu'il apparaîtra de la description technique qui sera préparée en bonne et due forme par un arpenteur-géomètre;

**QUE** la Ville autorise le directeur général et le Maire à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cet échange de terrains.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**



Ville  
d'Estérel

BY E-MAIL  
(mail@mmchugh.ca)

August 5, 2019

Ms. Sandra Christensen  
Mr. Michael Mc Hugh  
56, rue Burns  
Beaconsfield (Québec) H9W 3X4

**RE: An agreement pertaining to the installation of a drainage ditch**

Dear Ms. Christensen and Mr. Mc Hugh:

Subsequent to our letter dated last July 31<sup>st</sup> and your latest conversations with the Mayor and the undersigned, and based upon your various representations, we would like to propose to you the following offer concerning the abovementioned file:

- You would cede to the City a part of your lot located at 38, chemin des Deux-Lacs in Estérel to permit the City to install at its own cost a drainage ditch, the required area equal to or less than 424.99 square meters as per the attached preliminary plan;
- In lieu of compensation, the City would cede to you a parcel of its land on the other side of your property equal to or less than 639 square meters, the final area representing 1.5 times the size of the parcel of land to be ceded by you to the City and approximately 11 meters wide by some 58 meters deep;
- The City would pay to you an amount of \$ 8,000 as financial compensation for your inconveniences;
- The City would pay for any necessary fees incurred by its notaries and land surveyors; and
- This offer is subject to the conditions provided for in the attached annex.

Please indicate below within the next five (5) business days your acceptance. Your timely answer would be appreciated.

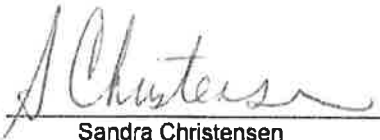
Regards,

  
Luc Lalontaine, B.A.A., J.M.A.  
General manager

Encl (2)

We, the undersigned, Sandra Christensen and Michael Mc Hugh, accept the offer respecting the stipulated in the present letter.

Signature

  
Sandra Christensen

Signature

  
Michael Mc Hugh

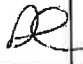
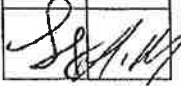
Date

August 7, 2019

ANNEX

This offer is subject to the following conditions:

- The land ceded to the city will not be used to access the lake by Estérel residents or the public.
- The drainage ditch will be covered with the appropriate membrane as provided for by the City engineer and river rock to give it a "natural" appearance.
- If the City chooses to use a conduit instead of a ditch, in part or in whole, it will be buried and properly landscaped to achieve a natural result.
- McHugh/Christensen will be consulted on the landscaping plans to ensure that the end result is natural and does not look commercial/industrial. They will make any observations to the City within two working days.
- The City will clean the drainage ditch and maintain the landscaping at least annually.
- The City will move four (4) smaller specific trees if possible.
- The width of the land ceded by McHugh/Christensen will be no greater at the lake edge than provided in the plan.
- Funds will be payable when the land is transferred.
- The City will provide McHugh/Christensen a cadastral plan for the new lot.
- Documents will be completed in the most timely manner possible
- The preliminary offer dated July 31, 2019 is hereby withdrawn and is null and void.
- This offer is subject to approval by Ville d'Estérel Council.

initials

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-01-2019 CONCERNANT  
LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

---

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-01-2019  
CONCERNANT LA CRICULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET  
LE BON ORDRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire \_\_\_\_\_;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

**CONSIDÉRANT** que le Maire (ou personne désignée) présente le projet de règlement en expliquant

.....  
.....  
.....  
.....

**CONSIDÉRANT** que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le Projet de règlement numéro SQ-01-2019 concernant la criculation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

\_\_\_\_\_

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-679 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF  
AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES À VOTER**

---

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt .

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2019-679 est de 895; que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 100 et qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée pour demander la tenue d'un scrutin référendaire. En conséquence, le règlement numéro 2019-679 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

Ville  
d'EstérelPROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-679**

« Règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt »

*Certificat relatif au déroulement  
de la procédure d'enregistrement  
des personnes habiles à voter*

Je, soussignée, trésorière et responsable du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2019-679 de la Ville d'Estérel certifie :

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2019-679 est de 895;

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 100;

QUE 0 personnes habiles à voter se sont enrégistrées.

Je déclare donc :

QUE le règlement 2019-679 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Ville d'Estérel ce 30<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019.

Nadine Bonneau, OMA  
Trésorière



**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**P.I.I.A. – 5 508 798, 136, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UNE VÉRANDA, NOUVELLE CONFIGURATION DU TOIT ET NOUVEAU PAREMENT EXTÉRIEUR**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour \_\_\_\_\_;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- \_\_\_\_\_

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro \_\_\_\_\_, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant; **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour \_\_\_\_\_ (**pas de virgule avant tel**) tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**P.I.I.A. – LOT 5 508 331, 4, AVENUE DE VERSAILLES –  
TRANSFORMATION D'UN ABRI D'AUTO ATTENANT EN GARAGE**

---

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour \_\_\_\_\_;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- \_\_\_\_\_

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro \_\_\_\_\_, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant; **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour \_\_\_\_\_ (**pas de virgule avant tel**) tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**ACCEPTATION D'UN DON DE QUAI FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL**

---

**CONSIDÉRANT** \_\_\_\_

**POUR CE** \_\_\_\_ :

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**(VERBES)** \_\_\_\_

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ACHAT ET INSTALLATION D'UNE POMPE POUR LA STATION DE  
SURPRESSION – ACCEPTATION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE  
PROGRESSIF**

**CONSIDÉRANT** que la Ville, par le biais d'une délégation de pouvoir du directeur général, a octroyé un contrat à Plomberie Brébeuf (Brébeuf mécanique de procédé Inc.), au montant de 11 855.20 \$, toutes taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** que des décomptes progressifs ont été facturés en février et mars 2019, tandis que le paiement a été fait en avril 2019;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général recommande l'acceptation provisoire des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 1 245.52 \$ a été retenu du montant payé;

**CONSIDÉRANT** que le règlement d'emprunt numéro 2018-667 a été dûment approuvé par le MAMOT pour procéder à l'achat et l'installation d'une pompe

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** l'acceptation provisoire des travaux en date du 16 août 2019 pour l'installation d'une pompe pour la station de surpression;

**AUTORISE** le paiement d'un montant de 622.76 \$, taxes en sus, en remboursement de 50 % de la retenue effectuée lors de l'acceptation provisoire des travaux;

**RETIENNE** un montant de 622.76 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**TRAVAUX DE DRAINAGE, AVENUE DE VERSAILLES – ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a octroyé un contrat à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport pour la réalisation de travaux correctifs dans un dossier de problématique de drainage sur l'avenue de Versailles, au montant de 15 298.97 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été exécutés au mois de décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement n°1, datée du 20 décembre 2018 et préparée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur pour la firme Équipe Laurence, au montant de 11 956.27 \$, toutes taxes incluses ainsi que la retenue au montant de 1 155.45 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux;

**CONSIDÉRANT** que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour régler la problématique de drainage;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a octroyé un deuxième contrat à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport pour la réalisation de travaux correctifs dans un dossier de problématique de drainage sur l'avenue de Versailles, au montant de 18 601.80 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été exécutés au mois de juillet 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de l'ingénieur Karl Giroux, de la firme Équipe Laurence, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en date du 8 août 2019 pour le dossier de problématique de drainage sur l'avenue de Versailles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de l'ingénieur Karl Giroux, de payer un montant de 18 335.40 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** l'acceptation provisoire des travaux en date du 8 août 2019 pour le projet intitulé « Problématique de drainage »;

**AUTORISE** le paiement de la recommandation de paiement numéro 2, au montant de 18 335.40 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport;

**RETIENNE** un montant de 1 386.65 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

| **CORRESPONDANCE**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

Direction générale  
des finances municipales

AM 295113

Québec, le 1<sup>er</sup> août 2019Monsieur Luc Lafontaine  
Directeur général  
Ville d'Estérel  
115, chemin Dupuis  
Estérel (Québec) J0T 1E0

Monsieur,

Je vous informe que le règlement 2019-678 de la Ville de d'Estérel, par lequel le conseil décrète l'utilisation de soldes disponibles au montant de 253 900 \$ provenant des emprunts contractés en vertu des règlements 2010-551, 2012-608, 2013-622, 2013-623, 2016-646, 2017-657 et 2017-658 a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'information  
financière et du financement,

Diane Labbé, CPA, CA

**REÇU LE:**   
- 5 AOÛT 2019  
**VILLE D'ESTÉREL**



Direction générale  
des finances municipales

AM 295107

Québec, le 5 août 2019

Monsieur Luc Lafontaine  
Directeur général  
Ville d'Estérel  
115, chemin Dupuis  
Estérel (Québec) J0T 1E0

Monsieur,

Je vous informe que le règlement 2019-679 de la Ville d'Estérel, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi pour une dépense et un emprunt de 747 926 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général au montant de 37 396 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'information  
financière et du financement,



Diane Labbé, CPA, CA

REÇU LE  
- 8 AOÛT 2019  
VILLE D'ESTÉREL

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

| **AUTRES SUJETS**

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à \_\_\_\_\_, l'ordre du jour étant épuisé.

---

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 9 août 2019.

Sujet à ratification.

---

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.**  
**Greffier**